



Communiqué de presse

Amiens, le lundi 7 octobre 2019

Principales décisions de la commission permanente du Conseil départemental du 7 octobre 2019

La commission permanente du Département de la Somme s'est réunie lundi 7 octobre 2019, sous la présidence de Laurent Somon. Composée des 46 conseillers départementaux, cette instance a étudié 22 rapports.

- Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi par les structures hors IAE, insertion par l'action économique

Ecole de la 2^{ème} chance

Soutien à hauteur de 60 000 € à l'association Amiens Avenir Jeunes, pour l'accompagnement de 15 jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre de l'Ecole de la 2^{ème} chance à Amiens.

Mobilité solidaire

Subvention de 24 500 € à l'association Saint-Jean pour l'action de mobilité qu'elle mène sur le territoire de la Haute-Somme, qui vise à transporter les usagers vers les services de première nécessité ainsi que vers l'offre d'insertion du Département.

Appels à projets Fonds social européen

4 projets sont retenus suite à différents appels à projets pour mobiliser les employeurs dans les parcours d'insertion et accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi au sein des ateliers et chantiers d'insertion. Les associations soutenues sont :

- . Les Astelles pour un montant de 32 760 € (2019) et 64 980 € (2020).
- . Synapse 31 pour un montant de 42 000 € (2019)
- . Les Jardins de la Bresle pour un montant de 36 000 € (2019)

- Logement et Habitat

Lutte contre la précarité énergétique

114 ménages bénéficient d'une nouvelle aide forfaitaire pour un montant total de 77 500 €, dans le cadre du programme national Habiter Mieux

Appel à projets « Logement 2020 - 2021 » - Fonds solidarité Logement

Cet appel à projets a pour objet de permettre la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, en agissant sur le cadre de vie et en favorisant l'intégration des ménages dans l'environnement. Sur la base de l'avis de Comité des actions d'insertion, 8 projets ont été

retenus pour un montant total prévisionnel de 1 340 598 €. Les structures bénéficiaires sont l'APREMIS, l'UDAF, AIVS, SOLIHA, et Espoir 80.

- Aménagement du territoire / Politique territoriale

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux projets des communes et intercommunalités (32 M€ sur la période 2017- 2020), le Département attribue :

- un montant total de subvention de 331 123 € à 7 projets portés par Amiens Métropole, Avre Luce Noye, Haute Somme, Nièvre et Somme, Territoire Nord-Picardie et Val de Somme ;
- un montant total de subvention de 170 477 € à 27 projets communaux.

- Projet Vallée Idéale

Construction d'une passerelle «Vallée Idéale» à Amiens

Le projet de reconquête du quartier Gare la Vallée qui va s'engager prochainement constitue un élément déterminant pour la reconnexion de la ville d'Amiens avec son fleuve et les Hortillonnages, et par là même, un facteur essentiel d'une attractivité renforcée de la capitale picarde et du département.

Afin de connecter la gare d'Amiens et les Hortillonnages à la Véloroute Vallée de Somme, en mode doux, le Département a choisi d'apporter son soutien à la construction d'une passerelle portée par la Société Publique Locale Amiens Développement à hauteur de 365 535 € sur un coût d'opération de 3 655 000 €

- Soutien au Syndicat mixte Baie de Somme pour l'aménagement de la côte picarde

Le département attribue au SMGLP des subventions pour trois projets structurants :

- un parking d'entrée de ville à Saint-Valery-sur-Somme pour 10 500 €
- des acquisitions foncières à hauteur de 100 800 € pour le plan Vélo Baie de Somme
- des études sur le développement de la frange Nord de Quend-Plage pour 26 640 €

- Patrimoine et archives

Prêt d'objets de l'Historial de la Grande Guerre

Des objets appartenant à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne vont être prêtés au Musée de la Résistance de Limoges ainsi qu'au Smithsonian National Museum of African History and Culture situé à Washington DC, dans le cadre d'expositions temporaires.

800 ans de la Cathédrale d'Amiens

A l'occasion du 800^{ème} anniversaire de la Cathédrale d'Amiens, un partenariat est formalisé entre la Direction des archives du Département, la Société des antiquaires de Picardie, des bibliothèques d'Amiens Métropole et l'Université de Picardie Jules Verne pour l'organisation d'une exposition temporaire qui aura lieu du 27 avril au 30 juillet 2020.

Devoir de mémoire

Le Département soutient l'association du souvenir Français, à hauteur de 35 000 €, pour la rénovation de la chapelle située à Rancourt / Bouchavesnes-Bergen.

- Fonctionnement et équipement des collèges publics

Les dotations de fonctionnement des collèges publics sont votés à hauteur de 1 861 150 € (soit une hausse de 3,5 % / 2019), à quoi s'ajoute 367 324 € de crédits spécifiques pour l'accès des collégiens à la piscine, les travaux urgents et dispositifs relais.

Le Département équipe les collèges publics en matériel pédagogiques, administratifs d'entretien, de maintenance et de restauration. La dotation annuelle pour l'ensemble des établissements s'élève à 447 913 € (soit une hausse de 2 % / 2019)

Développement touristique

Chemin de fer de la Baie de Somme

Afin de répondre aux nouvelles réglementations sur le domaine départemental, la collectivité va réaliser des travaux de remise à niveau de plusieurs installations du Chemin de fer de la Baie de Somme pour un montant de 164 868 €.

Création de deux itinéraires pédestres culturels

Dans le cadre de l'appel à projets «Développer et diversifier les activités touristiques de la Somme», une subvention de 6 182 € est accordée au Comité départemental de randonnée pédestre pour la création de deux itinéraires pédestres culturels :

- la Via Francigena (de Canterbury à Rome / GR145 en France) entre Sailly-Sallisel et Vraignes-en-Vermandois ;
- le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (nouvel axe provenant du Nord vers le Mont-Saint-Michel) entre Luchaux et Folleville via Amiens.

Approbation de la Charte de bon voisinage de l'espace rural du département de la Somme

La loi EGALIM, dans son article 83 relatif à la protection des riverains, prévoit que soient régis les rapports entre agriculteurs et riverains dans les zones attenantes aux lieux habités, et ce, par exemple, avec des mesures de prévention concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour formaliser ces mesures de prévention, mais aussi pour promouvoir les bonnes pratiques, répondre aux enjeux de santé publique et favoriser le dialogue, une Charte d'engagements à l'échelle départementale élaborée en concertation avec la profession agricole, le Département, l'Association des Maires de la Somme, les Familles rurales de la Somme et l'État est approuvée par la collectivité.

Les délibérations du Conseil départemental et de sa commission permanente sont en ligne sur <http://www.somme.fr/deliberations/deliberations-arretes>

Contact :

Éloïse Devred

Conseil départemental de la Somme

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - e.devred@somme.fr